

**DÉCISION SUR LE RAPPORT RELATIF À L'EXAMEN DÉCENNAL CONTINENTAL
DE LA DÉCLARATION D'ADDIS-ABEBA SUR LA POPULATION ET LE
DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE POST-2014 (AADPD)**

Le Conseil Exécutif,

1. **RECONNAISSANT** les principes énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), qui soutiennent le droit souverain de chaque nation de mettre en œuvre les recommandations conformément aux lois nationales et aux priorités de développement, et dans le plus grand respect des différentes religions et des valeurs éthiques ainsi que des origines culturelles de la population, tout en adhérant aux instruments internationaux universellement reconnus en matière de droits de l'homme.
2. **RAPPELLE** la décision du Conseil exécutif (EX.CL/Dec.1169(XLI) qui a adopté en 2022 des recommandations de la quatrième session ordinaire du Comité technique spécialisé sur la santé, la population et le contrôle des drogues (CTS-SPCD 4) sur l'examen décennal de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement (AADPD) et sur la présentation du rapport continental à la cinquante-septième Session de la Commission des Nations Unies sur la population et le développement en 2024, comme contribution de l'Afrique à l'examen et à l'évaluation, après 30 ans, de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+30) ;
3. **RAPPELLE PAR AILLEURS** le Plan d'action de 1994 de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), l'année 2024 marquant le trentième anniversaire de sa mise en œuvre et l'Afrique étant encouragée à participer à l'examen global qui aura lieu à l'occasion de la 57^e Session de la Commission de la population et du développement ;
4. **PREND NOTE** des recommandations contenues dans le rapport continental sur l'examen décennal de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement ; et **PREND ÉGALEMENT NOTE** des recommandations contenues dans les rapports du Comité africain d'experts sur la population (APEC) et des ministres chargés de la Population sur le rapport d'examen décennal ;
5. **ENCOURAGÉ** par les progrès accomplis par les États membres de l'UA dans le cadre des six piliers du PDDAA, notamment la dignité et l'égalité, la santé, le lieu et la mobilité, la gouvernance, les données et les statistiques, ainsi que le partenariat et la coopération internationale ;
6. **PRÉOCCUPÉ** par l'ampleur des flux migratoires et des défis auxquels les pays africains sont confrontés, conscient que les flux migratoires resteront un facteur déterminant pour l'accès aux services en Afrique, et que la répartition inégale des services socio-économiques de base, comme l'éducation, les soins de santé et

l'emploi contraint les populations à migrer des zones rurales vers les zones urbaines ;

7. **RÉAFFIRME** l'importance de l'éducation en tant que facteur essentiel de l'accélération du développement socio-économique et de l'amélioration de la qualité de vie sur le continent. **EXPRIME ÉGALEMENT** leurs préoccupations concernant l'inégalité d'accès à des opportunités éducatives de qualité en Afrique. Par la suite, **RECOMMANDE FORTEMENT** que l'éducation soit développée en tant que pilier autonome en plus des 6 piliers déjà existants de l'AADPD, car cela facilitera le suivi des progrès continentaux dans la réalisation de l'ODD 4.
8. **RÉAFFIRME ÉGALEMENT** la nécessité de garantir une Afrique résiliente, unie pour assurer la préparation et la réponse aux crises, aux chocs et aux perturbations actuels et futurs, notamment les conséquences des changements climatiques, les conflits et les urgences de santé publique ;
9. **PREND NOTE** de la stratégie de transformation numérique de l'Afrique 2020-2030, reconnaît l'importance de l'innovation pour accélérer le développement inter-intra-régional de l'Afrique et pour parvenir à un développement inclusif et durable. **SOULIGNE** la nécessité d'investir dans les infrastructures et de créer un environnement favorable qui permettra à la technologie numérique, à l'innovation et à la créativité de prospérer au profit des jeunes Africains, afin que l'Afrique ne soit pas laissée pour compte.
10. **DEMANDE** à la Commission, par le biais du Comité d'experts africains sur la population et en collaboration avec les Nations Unies, particulièrement le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Communauté économique pour l'Afrique (CEA), d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations et des résultats de l'examen, de préparer et veiller à une représentation adéquate du continent à l'occasion de l'examen mondial à 30 ans de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).